

## Municipalité de



*Sainte-Élizabeth-*  
de-Warwick

**243, rue Principale  
Sainte-Élizabeth-de-Warwick, QC, J0A 1M0**

### **AVIS PUBLIC**

#### **Demande de dérogation mineure 2024-03**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

#### **Demande de dérogation mineure de Charles Morin au 235, rue Principale**

Cette demande concerne la propriété sise au 235, rue Principale, dans la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick, plus précisément sur le lot 5 907 710 du cadastre du Québec, située dans la zone A4 du plan de zonage de la municipalité.

La demande consiste, si elle est autorisée, à permettre l'agrandissement de la résidence unifamiliale isolée à 1.8 mètres de la ligne latérale du terrain, et ce, contrairement à la distance minimale de 5 mètres comme prescrit à la grille des usages et des normes de la zone agricole A4 du *Règlement de zonage numéro 405*.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil municipal à l'égard de cette demande de dérogation mineure en se présentant le 1<sup>er</sup> octobre 2024 à 19 h, à la salle municipale située au 243, rue Principale, Sainte-Élizabeth-de-Warwick.

Tout intéressé peut également se faire entendre par le conseil municipal à l'égard de cette demande en transmettant ses questions ou commentaires par écrit au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2024 à 16h, soit par courriel à [dg@sainte-elizabeth-de-warwick.ca](mailto:dg@sainte-elizabeth-de-warwick.ca), soit par la poste, aux coordonnées suivantes :

Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick  
243, rue Principale,  
Sainte-Élizabeth-de-Warwick (Québec)  
J0A 1M0

**DONNÉ À** Ste-Élizabeth-de-Warwick ce 12<sup>e</sup> jour de septembre 2024.

---

Alexandre Côté  
Directeur général et greffier-trésorier par intérim